

BOURASSA ET SA GANG DE LA RUE ST-JACQUES: COUPABLES

d'OUTRAGE AUX TRAVAILLEURS

Chefs d'accusation:

1. Boycottage prémédité des négociations depuis plus d'un an.
2. Complot avec les directions d'hôpitaux pour empêcher la négociation des services essentiels avant la grève.
3. Suppression du droit légal de négocier et de faire la grève par 61 injonctions et la loi 19.
4. Constitution de 95 otages parmi les dirigeants syndicaux des hôpitaux avec exigence d'une rançon qui dépasse déjà les 400,000 dollars (total des amendes pour le moment).
5. Séquestration des trois chefs syndicaux.
6. Conspiration avec la rue St-Jacques pour empêcher les travailleurs de négocier un revenu et une sécurité minimum.
7. Corruption des juges et des média d'information pour inculper les travailleurs et détruire leur organisation.
8. Incitation à la violence et utilisation d'équipes de fiers-à-bras, provocateurs d'émeutes, pour empêcher les travailleurs d'exercer leurs droits.
9. Tentative de renverser par la force les lois qui assurent aux travailleurs le droit de négocier des conventions collectives et de faire des grèves.

Au dossier des accusés également:

Les lois 38, 290 et 15 contre les travailleurs de la construction, la loi 23 pour favoriser l'entreprise privée dans les transports, la vieille loi 63 toujours en vigueur, une centaine de fermetures d'usines, le chômage planifié pour soulager les riches de l'inflation, les subventions extravagantes aux compagnies riches, l'oppression d'Ottawa sur le Québec, les ravages des compagnies multinationales, la pollution des entreprises, les lois électorales, le sort des assistés des victimes de maladies et d'accidents industriels, etc.

LES TRAVAILLEURS ONT DÉCIDÉ SPONTANÉMENT D'INTERVENIR PARTOUT DANS LE QUÉBEC ET DE RENDRE JUSTICE

LA SENTENCE

- RETRAIT DES CONDAMNATIONS
- RETRAIT DE LA LOI 19
- NÉGOCIATION DE CONVENTIONS COLLECTIVES AVEC LE FRONT COMMUN



Yvon Charbonneau

Nous allons en prison.

Nous allons en prison parce que le pouvoir nous a condamnés.

Nous allons en prison parce que nous avons voulu défendre les objectifs du Front commun des travailleurs des secteurs public et parapublic.

Nous allons en prison pour les objectifs de fond que le gouvernement n'a jamais compris.

Pour le \$100 par semaine.

Pour la sécurité d'emploi.

Pour le principe "travail égal, salaire égal".

Pour un taux d'augmentation convenable.

Aujourd'hui, nous sommes au début. La résistance des travailleurs va passer à l'offensive.

Quand c'est assez, c'est assez.

Marcel Pepin

En 1948, lors de ma première action syndicale, je fus accusé d'outrage au tribunal. Aujourd'hui c'est la même chose. En 1948, c'était sous Duplessis, aujourd'hui, c'est sous Bourassa.

C'est le même pouvoir. Il n'a pas changé. Mais si on décide de changer ce pouvoir, il va falloir se battre, s'organiser.

Il y a du monde qui va dire que ce n'est pas important ce qu'on fait, qu'on est des fauteurs de troubles. Ce n'est pas grave.

La question à laquelle il nous faut répondre, c'est la suivante: le Québec va-t-il continuer à fonctionner pour les riches, pour les capitalistes, ou pour le monde?

Aujourd'hui le pouvoir des riches domine avec son argent, sa police et ses juges. C'est à court terme. Mais à moyen et long terme, ils ne nous auront pas. Ils ne réussiront pas. Ils ne pourront pas réussir. Les travailleurs vont le démontrer.

Louis Laberge

On va aller en prison parce qu'il y a encore des travailleurs qui s'imaginent que nous vivons en démocratie. On va en prison pour leur montrer que c'est faux. La démocratie et la justice, ce n'est pas pour nous, c'est pour les riches.

Nous allons en prison. Que la justice s'arrange avec ses excès.

Aux premières condamnations du juge Pelletier, pour les employés de Charles Le Moyne, condamnations à 6 mois de prison et \$5,000 d'amende, on a eu un frisson dans le dos. Maintenant la justice nous a habitué à sa bêtise.

Le geste que nous posons, le geste que le gouvernement nous force à poser, il aura tout son sens s'il ouvre les yeux aux travailleurs - ne serait-ce qu'à quelques-uns.

Le gouvernement Bourassa nous a attaqué. Nous sommes les premiers. Il ne lâchera pas dans son fascisme. Mais on se reverra.

95 OTAGES – RANÇON RÉCLAMÉE: \$443,450. – 24 ANS DE DÉTENTION

DES CONDAMNATIONS PRÉMÉDITÉES

La colère des travailleurs du Québec n'a rien de gratuit.

Le gouvernement a commencé par boycotter la négociation avec le front commun durant plus d'un an: refus de négocier la politique salariale, refus de la table centrale, lenteur, etc.

Forcé de faire semblant de négocier après le vote du 9 mars et le débrayage du 28 mars, le gouvernement a organisé son assaut contre les syndicats en dehors de la table de négociation. En effet, comme on le sait maintenant, le gouvernement avait décidé dès le début de refuser les demandes syndicales et de briser le front commun et la poussée syndicale en général. Pressé par les financiers et les compagnies, le gouvernement avait décidé dès le début de briser la volonté croissante

des syndicats du secteur public comme du secteur privé de développer une politique salariale qui favorise les petits salariés, diminue les écarts de salaires et accentue la sécurité d'emploi. Le Québec ne doit pas se distinguer du reste de l'Amérique.

Dès lors, la machine a fonctionné tel que prévu.

Tout indique que le gouvernement a pu compter facilement sur une soixantaine de directions d'hôpitaux pour rendre impossible la négociation de services essentiels dans leur institution et préparer ainsi la voie aux injonctions.

Dès le début de la grève, des injonctions ont pu être émises dans 61 institutions sous prétexte que les services essentiels n'y étaient pas négociés. Les directions d'hôpitaux ont

continué le jeu en dramatisant la situation à volonté.

Dans 20 de ces institutions, les syndiqués ont ignoré l'injonction qu'ils ont jugé injustifiée parce qu'elle leur enlevait sans raison un droit de grève reconnu par le code du travail et visait à les séparer du front commun.

Dès lors, la justice, d'habitude si lente, s'est empressée de citer en cour plus de 110 dirigeants de syndicats locaux qui n'avaient fait qu'obéir à leurs membres, et, depuis, les condamnations extravagantes n'ont cessé de pleuvoir sur les accusés avec une célérité inhabituelle aux cours de justice.

Déjà, les syndicats de 15 hôpitaux ont écopé d'un total de \$238,350. d'amendes. 58 syndiqués se sont vus condamnés à un total de \$205,000 et 245 mois

de prison (21 ans). 34 syndiqués de 5 autres hôpitaux recevront leurs sentences les 15 et 23 mai. Les condamnés ont retrouvé une certaine liberté sous caution, les sentences ayant été contestées en appel, mais on leur fait signer un papier leur interdisant de prendre part à la lutte contre la loi 19 sous peine de 2 ans de prison.

Le champion de cette chasse aux travailleurs unique dans notre histoire, le règne de Duplessis inclus, est le juge Pelletier dont on a beaucoup parlé du passé libéral. Les sentences du 12 mai, émises par le juge Bergeron, sont soudain devenues beaucoup plus douces: nous sommes entrés dans une autre étape du plan gouvernemental.

Les trois chefs syndicaux n'ont pas échappé à cette battue. Le juge Côté n'a

pas voulu se laisser dépasser par ses collègues. Mais les trois chefs ont décidé que la farce avait assez duré et que le système allait porter les conséquences de ses abus de pouvoir: ils n'ont pas été en appel et sont entrés en prison de façon à ce que tous puissent saisir la portée des abus de pouvoir des juges et du gouvernement.

Entre temps, la loi 19 est venue compléter la stratégie de destruction des syndicats suivie par le gouvernement sous la pression avouée des patrons qui veulent maintenir tel quel ce qu'ils osent appeler le "contrat social" existant et qu'ils sont les seuls à avoir signé. La police, la brigade anti-émeute et l'armée au besoin sont là pour appuyer cette conspiration du parti libéral, des juges et des patrons contre les travailleurs.

La loi 19 enlève le droit de négocier des conventions collectives et le droit de grève à 210,000 travailleurs. Ces 210,000 viendront s'ajouter aux 70,000 travailleurs de la construction et à quelques milliers d'autres qui sont régis par décrets unilatéraux du côté patronal.

Ces décrets suppriment généralement des droits acquis par de dures luttes et bafouent les besoins des travailleurs. D'autres groupes de travailleurs ont tout lieu de s'attendre au même sort si l'assaut n'est pas stoppé.

Que restera-t-il du syndicalisme si les syndicats n'ont plus le droit de négocier des conventions et de faire la grève sans devenir des criminels?

La colère des travailleurs du Québec n'a rien d'étonnant.



Marcel Pepin: 1 an
Louis Laberge: 1 an
Yvon Charbonneau: 1 an

1. CHARLES LE MOYNE

\$135,600 - 13 condamnés - 6½ ans
Syndicat des employés: \$50,000
P. Bélanger: \$5,000 et 6 mois
G. Latour: \$5,000 et 6 mois
L. Beauchemin: \$5,000 et 6 mois

Syndicat des infirmières: \$16,800
D. McDonald: \$5,000 et 6 mois
C. Dupuis: \$5,000 et 6 mois
J. Trudeau: \$5,000 et 6 mois
D. Pelletier: \$5,000 et 6 mois
A. Dubois: \$5,000 et 6 mois

Syndicat des para-médicaux: \$3,800
G. Morrisette: \$5,000 et 6 mois
G. Morrisette: \$5,000 et 6 mois
Y. Hélio: \$5,000 et 6 mois
L. Bourgeois: \$5,000 et 6 mois
L. Chantal: \$5,000 et 6 mois

2. MAIMONIDES

\$15,350 - 2 condamnés - 4 mois
Syndicat: \$10,250
P. Rodolakis: \$5,000 et 4 mois
T. Scordas: \$100

3. PIÉTA DE HULL

\$15,000 - 4 condamnés - 1 an
Syndicat: \$5,000
C. Dupont: \$2,500 et 3 mois
G. Beaudry: \$2,500 et 3 mois
J. Despaties: \$2,500 et 3 mois
M. Demers: \$2,500 et 3 mois

4. NOTRE-DAME-DE-LOURDES

\$30,000 - 4 condamnés - 2½ ans
Syndicat des employés généraux: \$10,000
L. Leblanc: \$5,000 et 6 mois
T. Laurin: \$5,000 et 6 mois
F. Paiement: \$5,000 et 6 mois

Syndicat des infirmières:
A. Cloutier: \$5,000 et 6 mois

5. RIVIÈRE-DU-LOUP

\$17,500 - 3 condamnés - 9 mois
Syndicat: \$10,000
J. Chrétien: \$2,500 et 3 mois
M. Bédard: \$2,500 et 3 mois
G. D'Amour: \$2,500 et 3 mois

6. FOYER D'YOUVILLE DE ST-JÉROME

\$12,000 - 3 condamnés - 9 mois
Syndicat: \$4,500
A. Van Cayzele: \$2,500 et 3 mois
F. Courtemanche: \$2,500 et 3 mois
A. Desjardins: \$2,500 et 3 mois

7. ST-JEAN-DE-DIEU

\$116,000 - 11 condamnés - 5½ ans
Syndicat des employés: \$50,000
R. Lacroix: \$5,000 et 6 mois
G. Lesiège: \$5,000 et 6 mois
P. Bélanger: \$5,000 et 6 mois
P.E. Ouellet: \$5,000 et 6 mois
G. Larivière: \$5,000 et 6 mois
J.P. Rioux: \$5,000 et 6 mois
A. Bolduc: \$5,000 et 6 mois

Syndicat des infirmières: \$11,000
P. Pepin: \$5,000 et 6 mois
B. Rochefort: \$5,000 et 6 mois
M. Côté: \$5,000 et 6 mois
V. Jean: \$5,000 et 6 mois

8. LAURENTIAN CHEST

\$8,000 - 3 condamnés - 9 mois
Syndicat: \$2,500
S. Knight: \$2,500 et 3 mois
L. Desbiens: \$1,500 et 3 mois
I. Cloutier: \$1,500 et 3 mois

9. SANATORIUM DU LAC ÉDOUARD

\$7,500 - 3 condamnés - 6 mois
Syndicat: \$4,000
J.R. Matte: \$2,500 et 6 mois
M. Longtin: \$500.
A. Bolduc: \$500.

10. HÔPITAL PROTESTANT DE MONTRÉAL

\$7,500 - 3 condamnés - 9 mois
Syndicat: \$3,000
T. Flipping: \$1,500 et 3 mois
H. Sargent: \$1,500 et 3 mois
V. Long: \$1,500 et 3 mois

11. HÔPITAL D'YOUVILLE DE SHERBROOKE

\$35,000 - 2 condamnés - 1 an
Syndicat des employés: \$22,000
N. Chabot: \$5,000 et 6 mois
B. Mercier: \$5,000 et 6 mois
Syndicat des infirmières: \$3,500

12. JEWISH HOSPITAL OF HOPE

\$10,500
Syndicat: \$5,000
R. Ricard: \$1,500 et 1 mois
L. Payette: \$1,500 et 1 mois
A. Paradis: \$1,500 et 1 mois
E. Piercy: \$1,000

13. ST-FERDINAND D'HALIFAX

\$2,000 - 1 condamné - 2 semaines
Emilien Côté: \$2,000 ou 3 mois
9 libérés
Syndicat acquitté

14. HÔPITAL COOKE

\$14,000 - 1 condamné - 1 semaine
Syndicat: \$12,000
Angèle Dufresne: \$2,000 et 1 semaine
2 libérés

15. HÔPITAL GÉNÉRAL DE QUÉBEC

\$17,000 - 1 condamné - 1 semaine
Syndicat: \$15,000
Francine Bouffard: \$2,000 et 1 semaine
5 libérés

16. ALBERT PRÉVOST

Sentences le 15 mai
Louise Laberge
Pierre Lachance
Ginette Gingras
Michel Périard
Christiane Bélanger
Nelson Cerat
Martin Bolduc
Yolande Boucher
Jean-Roch Gervais
Michel Leroy

17. ST-CHARLES-BORROMÉE

Sentences le 15 mai
Philippe Beaudoin
Roger Légare
Gilles Jalbert
Yvon Sauvé
Réjean Girard
Georges-Émile Lavoie

18. HÔPITAL ST-AUGUSTIN

Sentences le 23 mai
Barthélémy Tremblay
Carol Allard
Marcel Valois
Rémi Laprise
Jean-Baptiste Gagné

19. SERVICES COMMUNAUTAIRES

Sentences le 23 mai
Claudet Cloutier
Jean-Marc St-Hilaire
Pierre Pilon
Georges-Aimé Michel
Gaétane Lebreux

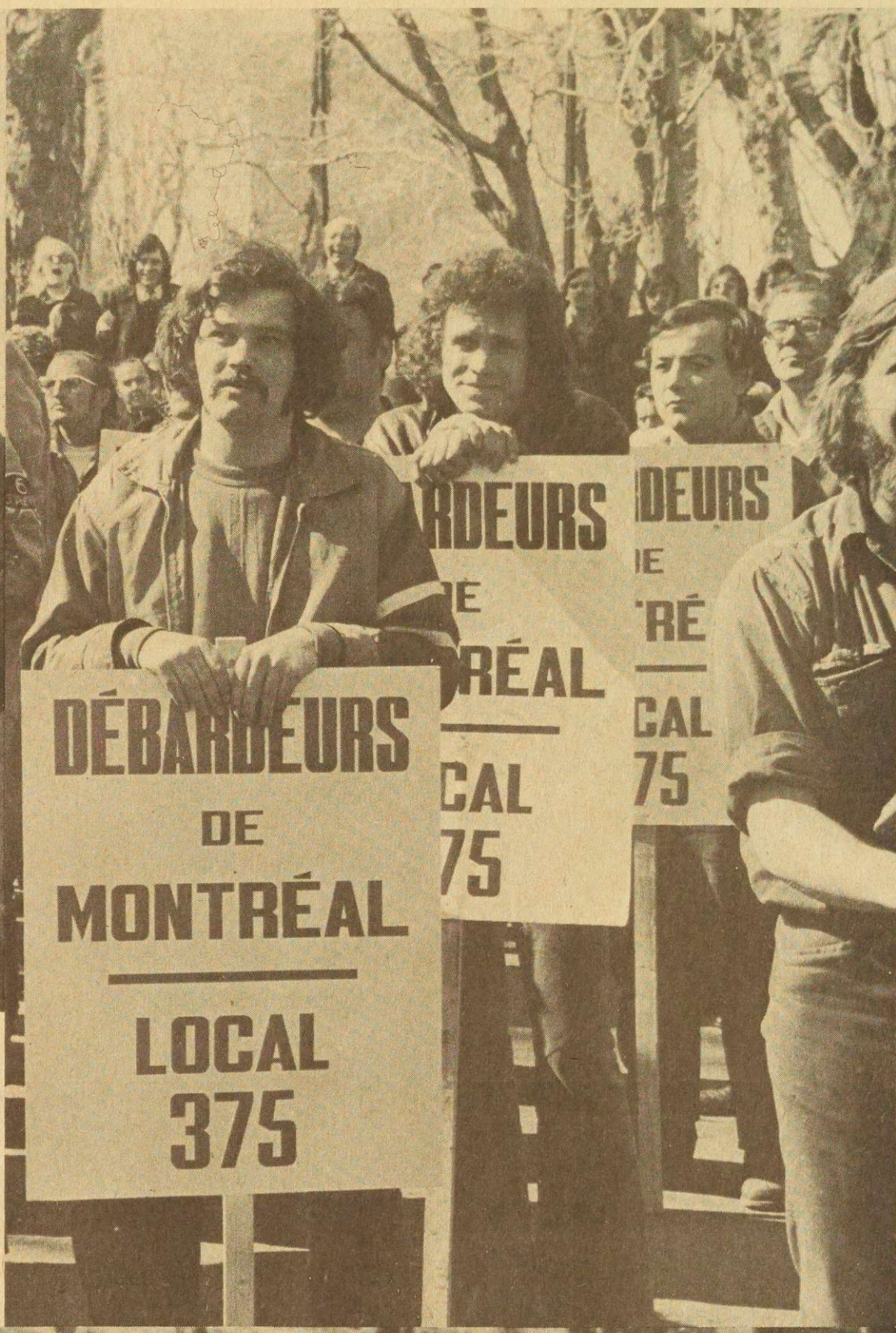
20. ST-CHARLES-DE-JOLIETTE

Sentences le 23 mai
Donatien Corriveau
Rénald Lavallée
Carmen Marsolais
Raoul Leroux
Claude Mailhot
Alphée Fréchette, infirmière
Claudette Adam, infirmière
Céline Latendresse, infirmière



le travail

Organe officiel de la CSN. — Directeur: GUY FERLAND. Bureaux: 1001, Saint-Denis, Montréal. Tél.: 842-3181. Composé et imprimé par Journal Offset Inc., 254, Benjamin-Hudon, Montréal 379e. Conception graphique: Jean Gladu Photographie: Michel Giroux.



NOUS







**QUAND ON VEUT
ENFERMER LA LIBERTÉ
À ORSAINVILLE,
LA LIBERTÉ SE MET À COURIR
DANS LES RUES,
À PARLER À LA RADIO,
À S'INSTALLER PARTOUT
COMME CHEZ ELLE.**

**MARDI, LE 9 MAI,
LES TRAVAILLEURS ONT PLANTÉ
LE CAMP DE LA LIBERTÉ
À ORSAINVILLE.**



LA COLÈRE DES TRAVAILLEURS

Les travailleurs du Québec n'ont pas coutume de se fâcher et de quitter le travail pour des riens. Ils n'en ont d'ailleurs pas les moyens.

Depuis quelques jours, ils sortent et se font connaître. Ils étonnent tout le monde. On les connaissait mal. Ils n'obéissent pas à des mots d'ordre d'en haut: ils agissent d'eux-mêmes, selon les moyens qu'ils ont dans leur secteur ou dans leur région.

C'est différent d'une place à l'autre, mais c'est la même détermination: qu'on retire la loi 19, qu'on libère les condamnés et qu'on négocie des conventions.

Partout dans le Québec, des groupes de travailleurs sortent de l'anonymat: Sept-Iles, Thetford, Sorel, Chibougamau, Murdochville, Montréal, Hauterive, Bois-Francs, Sherbrooke, Longueuil, Amos, Joliette; des débardeurs, des concierges, des professeurs, des mineurs, des postiers, des gars de la construction, des cols bleus, des employés d'hôpitaux, des journalistes, des fonctionnai-

res, des secrétaires, des gars d'usine. Les barrières entre travailleurs s'estompent.

L'imagination et le courage se révèlent partout: on occupe les postes de radio, on invente des chansons, on pousse les conseils de ville à se prononcer pour les travailleurs, on multiplie les gestes susceptibles de faire prendre conscience à tout le monde de l'existence des travailleurs, on bloque les routes, on plante le camp de la liberté à Orsainville, etc. Des années de brimades éclatent et on apprend collectivement à vaincre la peur, à risquer un coin de sécurité, à compter sur ses propres moyens, à réinventer quelque chose comme la démocratie, à se faire respecter, à croire en soi.

Ceux qui ont cru qu'on pourrait rouler les travailleurs une fois de plus vont devoir s'apercevoir que les travailleurs sont patients sans doute mais tiennent à leur dignité. On n'abuse pas d'eux indéfiniment. Les grands moments de notre histoire qu'on nous a cachés à l'école reviennent à la mémoire. Cette colère est libératrice: elle est gaie comme le printemps.

Voici copie d'un télégramme adressé, hier, à l'Honorable Claude Castonguay par le syndicat des employés de bureau de "Les Prévoyants du Canada assurance générale".

Notre exécutif vous adresse l'appel suivant, parce qu'il vous considère comme le seul représentant valable de ce qui reste du gouvernement québécois.

Nous réclamons:

A) Le retrait de la loi 19, considérée comme une manœuvre politique pour étouffer le syndicalisme et subjuguer, par son impact psychologique, tous les mouvements d'organisation populaire. Nous y voyons une porte ouverte au pouvoir abusif.

B) La révision du jugement rendu contre MM. Pepin, Laberge et Charbonneau, puisque le texte du jugement démontre une conception de la justice nettement répressive: il ne tient compte ni du contexte des conflits de travail, ni de la collégialité des décisions syndicales.

Nous sommes convaincus que les gestes posés par l'adoption de la loi 19 et le jugement rendu constituent des ferments de dictature et des causes de révolte, et non pas les effets d'une anarchie appréhendée.

Jean Marie Charron, président
Raymond Poulin, vice-président

Sorel, 11 mai

Les employés d'hôpitaux, les travailleurs de l'industrie de la construction et les professeurs ont débrayé.

Les travailleurs se solidarisent de plus en plus dans un geste politique sans précédent.

Le peuple esclave qu'on a terrorisé si longtemps n'a plus peur.

L'escalade durera tant et aussi longtemps que le bill 19 ne sera pas aboli, que les chefs syndicaux ne seront pas libérés et que le gouvernement Bourassa n'aura pas démissionné.

Nous demandons à la population de ne pas s'effrayer, qu'au contraire elle participe à ce mouvement de pure démocratie.

Le front commun section Côte-Nord-Baie-Comeau-Hauterive tenait ce matin, 11 mai, 10:00 heures, une importante assemblée d'information face au débrayage de plusieurs syndicats de la région qui va en s'accroissant d'heures en heures. Le poste de radio CHLC est occupé par les gens du front commun de ce côté aucun problème. Les annonceurs ont collaboré avec nous. Ce soir, à 6:30 heures, une assemblée aura lieu pour tous les syndicats, c'est-à-dire pour tous les officiers du syndicat de la région Baie-Comeau et Hauterive et à 8:00 heures assemblée générale d'information.

Yvon Dumais
Président Conseil régional
Côte-Nord

PARIS, 12 mai

Confédération française démocratique du travail s'élève avec vigueur contre emprisonnement Marcel Pepin, Louis Laberge, Yvon Charbonneau stop assure totale solidarité avec lutte travailleurs du Québec pour libération emprisonnés et libre exercice droit syndical.
Laurent Lucas, président.

Vancouver, B.C., 10 mai

This organization condemns the stiff sentences imposed on the three labour leaders Marcel Pepin, Louis Laberge et Yvon Charbonneau.

Sentences and fines of this nature are uncommon in democratic societies and we suggest that your department can intervene.

Criminal elements in this country at times receive fines and sentences of lesser amounts for serious amounts for serious offences yet working class leaders carrying out the dictates of its members are being tried as criminals in Québec today.

Local 400, Seamens section, Thomas McGrath, president.

St-Jérôme, 11 mai

Hier soir se tenait une réunion à St-Jérôme ou plus de 125 présidents et responsables d'information se réunissaient pour analyser la situation actuelle et voir les moyens d'action à prendre pour aujourd'hui.

Il a été décidé que les seuls moyens sont la grève et l'occupation.

Mais ce qui a été discuté et ce qui est très important, ce sont les objectifs. Il a été décidé que les objectifs seraient les suivants:

1. La libération des prisonniers politiques syndicaux Pepin, Charbonneau et Laberge et le retrait des accusations.
2. Le retrait des accusations actuelles et futures portées contre les officiers des syndicats à la base.
3. Le retrait des lois 19, 15 et 38.
4. La reprise des négociations avec l'assurance d'obtenir le \$100 minimum par semaine.

Comité de coordination CSN, région des Laurentides.

Sept-Iles, 10 mai
Sept-Iles est en état d'alerte.

Huit travailleurs ont été matraqués et arrêtés durant une manifestation. Les travailleurs de Sept-Iles ont réagi vivement à ces arrestations et ont débrayé.

Ils vont continuer la lutte tant et aussi longtemps que le gouvernement Bourassa ne retirera pas sa loi 19 et ne libérera pas nos trois chefs Laberge, Pepin et Charbonneau.

Tous les enseignants, tout le personnel des hôpitaux, foyers d'hébergement, employés de service social, régle des alcools, gars de la construction, employés de Wabush Mines au nombre de 600, employés de l'Iron Ore au nombre de 450, des ports de Sept-Iles au nombre de 250, commerces, banques, bureaux de finance ont cessé de travailler et continueront de le faire tant et aussi longtemps que le gouvernement ne changera pas ses positions.

Le SFPQ section la Sarre fonctionnaires et ouvriers par une décision de l'assemblée générale spéciale du huit courant donne son appui moral entier et sans réserve à nos trois grands chefs syndicaux MM. Marcel Pepin CSN Louis Laberge FTQ et Yvon Charbonneau dans leurs revendications. De plus nous demandons leur libération immédiate et sans conditions.

Le SFPQ section La Sarre
Gérard St-Amand pres
Florent Delongchamps

